

BULLETIN MUNICIPAL

COMMUNE de CARDESSE

JUIN 2003

Madame le Maire, les Adjointes et les Conseillers Municipaux vous adressent ce bulletin du 1^{er} semestre 2003 qui est un compte rendu sommaire des réunions du Conseil Municipal.

Le passage à 2003 est comme tous les ans l'occasion de présenter le Compte Administratif 2002 et de fixer les nouveaux tarifs des taxes locales 2003.

COMPTE ADMINISTRATIF 2002

Le compte administratif 2002 peut se résumer ainsi :

	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés				
- Fonctionnement		21 678.23 €		
- Investissement			12 014.94 €	
Opérations de l'exercice				
- Fonctionnement	100 423.38 €	138 401.87 €		
- Investissement			77 569.10 €	67 480.21 €
TOTAUX	100 423.38 €	160 080.10 €	89 584.04 €	67 480.21 €
RESULTATS DE CLOTURE		+59 656.72 €	-22 103.83 €	

FIXATION DES TAXES LOCALES

Le Conseil Municipal a fixé les taux d'imposition pour l'année 2003 comme suit :

TAXES	Taux 2002	Taux 2003
Taxe d'habitation	7,35 %	8,08 %
Foncier bâti	4,28 %	4,71 %
Foncier non bâti	36,62 %	40,27 %
Taxe professionnelle	14,20 %	14,20 %

Remarque : Les taux subissent une forte augmentation sur l'année 2003. En effet, comme chacun sait, la Direction des Services vétérinaires a mis la commune en demeure de mettre la cantine en conformité. Il faut savoir que les subventions prévues à cet effet n'ont pas été obtenues la première année du dépôt du dossier (année 2001) et que des travaux supplémentaires de sécurité ont été préconisés par le SDIS. Les entreprises n'ont débuté les travaux qu'en décembre 2002 ce qui a amené une plus-value de 4 220.27 euros. Il faut ajouter

à cela les travaux de réhabilitation des logements communaux loués à MM. CAMI et SERRA qui vont être très prochainement effectués.

Bien que ces programmes (cantine et logements) bénéficient de subventions (D.G.E, Conseil Général, Ministère de l'Intérieur, PALULOS), l'autofinancement de la commune reste important.

REDEVANCE ASSAINISSEMENT

Les tarifs appliqués à compter du 1^{er} Janvier 2003 seront les suivants :

	Taux 2002	Taux 2003
Terme fixe	31 euros	31 euros
Prix du m3 d'eau assainie	0.40 euros	0.55 euros

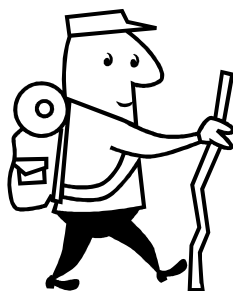
REHABILITATION DES LOGEMENTS COMMUNAUX

Par délibération du 8 octobre 2002, il a été décidé d'effectuer de gros travaux dans les logements occupés par les familles SERRA et CAMI. Le PACT du BEARN est chargé de cette rénovation. Les travaux seront réalisés l'année prochaine, les subventions demandées cette année n'ayant pas été attribuées.

CANTINE SCOLAIRE

Les travaux de mise en conformité sont enfin terminés. Les travaux de peinture intérieure ont été réalisés par du personnel de la Communauté des Communes et le ravalement de la façade sera effectué au début des vacances scolaires. Le règlement de toutes les factures a été effectué. Les élèves ont déjà pu apprécier leur nouvelle cantine. Suite à ces dépenses nécessaires mais importantes pour la Commune, le Conseil Municipal a décidé de ramener sa participation à 0.60€ par repas à compter du 1^{er} septembre 2003.

PLAN LOCAL DE RANDONNEE (PLR)



La Communauté des Communes de Monein a transmis un modèle du topo-guide. Par suite de retard dans les travaux sur les chemins et de la mise en place de la signalétique, l'inauguration du PLR initialement prévue le 17 Mai a été reportée au 20 Septembre, journée du patrimoine.

VOIRIE COMMUNALE

La Commission « Voirie » a visité tous les chemins. Quelques travaux d'entretien seront effectués : désherbage, pose d'enrobés à froid, curage de fossés. Les services de la DDE ont procédé à la mise en place de nouveaux panneaux à l'entrée du village (panneaux , financés par la Commune, limitant la vitesse des poids lourds à 30 km/h et positionnés à une distance permettant le contrôle des vitesses). A noter également la présence plus régulière des gendarmes, ceci dans le but de renforcer la sécurité.

La réfection du revêtement de la D9 dans le village va se poursuivre en Juillet.

DEVIATION de CARDESSE

Les acquisitions foncières vont débuter très prochainement. C'est une démarche engagée par la DAEE du Conseil Général. Des études d'avant projet concernant l'aménagement de la RD9 Cardesse/Ledeux ont été également présentées en Mairie de Ledeux le 25 juin.

DECHETTERIE

La Communauté de Communes va mettre en place un container à verre à côté de la station d'épuration. Il sera posé sur un socle en béton. L'usage de ce container doit être strictement réservé à des dépôts exceptionnels et ne doit en aucun cas remplacer les containers prévus à cet effet à la déchetterie. Dans le cas contraire, le container sera retiré.



Ce bouquet est destiné à toutes les personnes qui ont, une fois de plus, participé à la plantation des fleurs et ce dans le but de donner à notre village une note de couleur.

A ce propos, la Commune a reçu un avis de concours des villes et villages fleuris. Son objectif est de récompenser les actions des communes en faveur de la valorisation de leur cadre de vie.

Un jour, peut-être, après la rénovation du mur de la salle communale, de la Mairie, de la traversée du village et avec la participation de tous, nous nous y inscrivons !!!!

DIVERS

Le site Internet des données sur l'eau

Le réseau de Bassin Adour-Garonne a rassemblé les données des services de l'Etat et des établissements publics sur un site Internet. Cet accès apporte des informations générales sur la planification et la gestion des ressources en eau et milieux aquatiques et des données plus élaborées. Vous pourrez trouver ce site sur Internet à l'adresse suivante : <http://reseau-bassin.eau-adour-garonne.fr>

Le dépliant joint vous aidera à mieux comprendre l'évolution du coût de l'eau potable et des conseils pour une meilleure utilisation.

Quelques infos sur l'OPAH qui s'achève cette année :

Montant des travaux sur la Commune : 83 449,85 €

Montant de la subvention accordée : 20 294,32 €

Sur les 6 dossiers présentés : 3 sont subventionnés et 3 sont en cours.

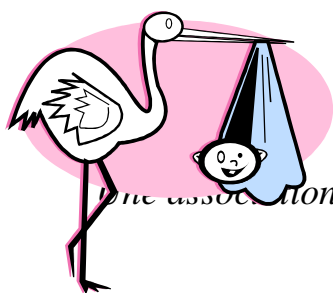
VIVRE MIEUX

Pour éliminer un certain nombre de problèmes de voisinage, il est préférable d'entretenir de bonnes relations avec son entourage. S'il existe quelques principes simples, il y a également des lois concernant les abus du droit de propriété comme les animaux, les écoulements des eaux, les travaux, les murs mitoyens, les plantations, les nuisances sonores, etc... Nous en donnerons, dans chaque bulletin, un exemple.

Les Animaux

Il a été signalé auprès de la Mairie que des chiens errants faisaient des dégâts parmi les troupeaux de brebis. Mme le Maire rappelle qu'un arrêté du 1^{er} octobre 1979 interdit la divagation des animaux sur la commune et celui du 2 Juin 2003 renforce cette interdiction. Les contrevenants seront poursuivis conformément aux lois. Les propriétaires concernés ont déposé plainte auprès de la gendarmerie.

Certains de nos animaux de compagnie ont une fâcheuse tendance à signaler un peu trop bruyamment leur présence. Rappelons que dans tous les cas, c'est la responsabilité du propriétaire qui peut être engagée (art. 1385 du Code Civil)



AVIS DE NAISSANCE

Une association est née le 04/04/2002 à Cardesse de parents bénévoles et dévoués.

Elle a été baptisée : **DETENTE à CARDESSE**

Son but est de : Favoriser les rencontres à l'aide de jeux de société, goûters, repas, sorties et excursions,
Faire retrouver et entretenir le bien être physique par le mouvement,
Promouvoir la marche et les randonnées ainsi que la pratique du tennis

Plus de 40 membres adhérents ont élu le conseil d'administration présidé par Mme Bastard Marie.
Cette Association permettra, moyennant une modique cotisation d'assurance annuelle, de pratiquer ces diverses activités et d'utiliser la salle communale dans des conditions de responsabilités bien définies pour tous les adhérents.

Si ces activités vous intéressent, n'hésitez pas à vous renseigner auprès des membres du bureau.

Ce bébé se porte bien, à nous tous de le faire vivre et grandir pour continuer à animer notre petit village.

Meilleurs vœux de prospérité et longue vie

Conseil d'Administration

Présidente d'honneur	Mme Puyo Bernadette	Secrétaire Adjointe	Mme Croutxé
Présidente	Mme Bastard Marie	Trésorier	Mme Cornevaux
Vice Présidente	Mlle Sarthou-Garris Bernadette	Trésorerie Adjointe	Mme Rique-Lurbet
Secrétaire	Mme LAVIE Jeannette		